

**Formation animée par
le cabinet spécialisé en
droit social :**



Mesdames, Messieurs les chefs d'entreprise,

La CPME Vaucluse a le plaisir de vous convier à une session de formation juridique sur le thème :

***Le volet santé de la « loi travail »
et les évolutions introduites par les ordonnances Macron***

1) Le suivi médical des salariés

- Les visites d'information et de prévention
- La visite préalable à l'embauche pour certains postes
- La surveillance médicale périodique : ce qui change en 2017

2) La nouvelle procédure d'inaptitude

- Les nouvelles règles de rédaction des avis médicaux (analyse des arrêtés du 16 Octobre 2017)
- L'obligation de reclassement remaniée
- Les nouvelles modalités de contestation des avis médicaux

3) Les autres mesures introduites par la « loi travail »

- Adhésion ou la cessation d'adhésion à un service de santé au travail (SSTI)
- Les nouveaux droits accordés aux professionnels du service de santé au travail

La « Loi travail » et les ordonnances Macron du 22 Septembre 2017 modifient profondément **les modalités de suivi individuel de l'état de santé des salariés**. La gestion de l'inaptitude est également totalement réformée avec la publication du décret du 27 décembre 2016 et de l'ordonnance Macron n°2017-1387 du 22 Septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail. Il importe donc d'assimiler cette nouvelle réforme **qui impacte directement les pratiques des entreprises**.

Cette formation aura lieu :

Mercredi 12 Décembre 2018 de 9h à 12h
Au Campus de la CCI de Vaucluse
Allée des Fenaisons - 84000 AVIGNON

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Entreprise / Organisme : N°SIRET :

Tel : E-mail :

Assistera

N'assistera pas

A retourner par mail : contact@cpme84.org ou par fax : 04 90 14 69 16

Inscription préalable obligatoire

Le nombre de places étant limité, merci de nous confirmer votre participation ferme et définitive dans les meilleurs délais

N'hésitez pas à transférer cette invitation pour en faire bénéficier toute personne intéressée

La seule organisation patronale qui représente exclusivement les PME et TPE